



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

Affaire suivie par :
Sandrine PUPPINI
Déléguée Régionale Académique à l'Information
et à l'Orientation
Tél. 02 32 08 90 11
Mél. draio-casnav@ac-normandie.fr

Caen, le 16/03/2021

CHRISTINE GAVINI-CHEVET
Rectrice de la région académique de Normandie
et chancelière des universités

Rectorat de la région académique
Normandie
168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

à

Destinataires *in fine*

CIRCULAIRE

Objet : modalités d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Textes références

- Circulaire nationale B.O. n° 37 du 11 octobre 2012 relative à l'obligation scolaire pour tous les jeunes de 6 à 16 ans sur le territoire national
- Repères sur l'inclusion des élèves allophones DGESCO, mai 2016
- Circulaire ministérielle du 21 novembre 2016 relative à la mobilisation partenariale de réseaux et de ressources pour l'accompagnement linguistique des publics migrants
- BOEN n°10 du 9 mars 2017 relative à l'attention particulière aux situations de grande précarité, aux mineurs non accompagnés, aux enfants de réfugiés et aux demandeurs d'asile.
- Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.

Cette circulaire vise à poser les principes communs et les procédures mises en œuvre dans l'académie de Normandie pour l'accueil et la prise en charge des EANA en application des circulaires nationales.

L'École est un droit pour tous les enfants qui résident sur le territoire national selon l'obligation d'instruction (articles L 111-1, L 122-1 et L 131-1 du code de l'éducation). L'académie de Normandie accueille un nombre croissant d'élèves allophones. Quels que soient les nationalités, les statuts migratoires ou les parcours antérieurs, il est obligatoire de scolariser les élèves allophones nouvellement arrivés, dits EANA.

Depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé sans formation ni emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans (décret n°2020-978 du 5 août 2020). L'académie de Normandie est fortement engagée dans la scolarisation et la formation des « plus de 16 ans », y compris des EANA.



1. Un parcours fondé sur les principes de l'inclusion

1) Le premier accueil

L'évaluation de positionnement constitue le point de départ à la scolarisation. L'inscription procède du droit commun et de l'obligation scolaire. Les procédures mises en œuvre doivent permettre aux élèves d'être scolarisés dans les meilleurs délais.

Premier degré	Second degré
<p>Inscription en mairie puis à l'école.</p> <p>Le directeur complète la fiche de liaison et demande une évaluation de positionnement.</p> <p>Un enseignant de l'UPE2A effectue le test de positionnement.</p> <p>Un suivi dans l'école et/ou une prise en charge en UPE2A est proposé par décision de l'IA- DASEN.</p> <p>Un bilan intermédiaire est réalisé 3 mois plus tard.</p>	<p>Le jeune EANA se fait connaître auprès de la DSDEN ou du CIO qui procède à l'ouverture d'un dossier ¹.</p> <p>Positionnement scolaire et linguistique par un chargé de mission CASNAV ou un enseignant missionné par le CASNAV qui complète le dossier.</p> <p>EANA moins de 16</p> <p>EANA plus de 16 ans Entretien au CIO avec un psy EN qui consigne la préconisation d'une scolarisation ou la spécialité de la formation ou autres solutions selon le parcours et le projet personnel.</p> <p>Affectation sans délai par l'IA- DASEN selon l'avis de l'EN-IO qui s'appuie sur les préconisations CASNAV et CIO. Envoi du dossier complet de l'élève à l'établissement qui le diffuse auprès des équipes.</p> <p>Inscription sans délai dans l'établissement avec la création d'un INE et l'ajout du MEF spécifique. Les familles doivent être informées aussitôt par les établissements d'affectation. Toute inscription non effectuée dans les jours suivants doit être immédiatement signalée aux services départementaux. Une convention est rédigée si l'élève suit des heures de FLS dans un autre établissement que celui de rattachement.</p>

¹ Aucune affectation ne pourra se faire sans accord du DASEN.

2) La scolarisation

Accueil dans l'établissement	<p>Un temps d'accueil individualisé de l'élève et de sa famille est mis en place afin de présenter le fonctionnement de l'établissement et l'équipe éducative.</p> <p>Tout est mis en œuvre pour faciliter l'implication des familles auprès des enfants. Dans certains territoires, le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) favorise une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des valeurs de la République et participe à l'apprentissage de la langue française.</p>	
Inscription dans une classe	<p>L'équipe est informée de l'arrivée de l'élève et s'appuie sur le positionnement initial.</p> <p>L'équipe éducative peut faire appel au CASNAV pour acquérir ou consolider une expertise qui garantisse l'efficacité et la qualité de l'inclusion.</p> <p>Les emplois du temps sont personnalisés et évolutifs selon les acquis et le parcours antérieur de l'élève.</p> <p>La distinction entre Scolarisés Antérieurement et Non Scolarisés Antérieurement (NSA) doit permettre une prise en charge adaptée de ces élèves (articles L 321-4, L 332-4).</p> <p>L'horaire scolaire global doit être celui de la classe d'inscription.</p>	
Durée UPE2A ²	<p>12 mois maximum à partir de la date d'inscription.</p> <p>L'élève non scolarisé antérieurement peut bénéficier d'une deuxième année en UPE2A (à partir du CE2).</p>	
Enseignant en UPE2A	<p>Les postes en UPE2A sont des postes à profil, les enseignants possèdent la certification FLS, examen régi par la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019.</p> <p>L'obtention de la certification complémentaire Français Langue Seconde garantit la spécificité professionnelle des enseignants en poste.</p>	
Enseignement intensif du FLS-FLsco	<p>L'enseignement du français, comme langue de scolarisation, ne saurait être réalisé par le seul enseignant de l'UPE2A ; l'ensemble de l'équipe enseignante et éducative est impliqué.</p> <p>Pendant et à l'issue de la prise en charge, tous les dispositifs d'accompagnement y compris péri-scolaires peuvent être mobilisés : PPRE, devoirs faits, UNSS, USEP, activités pédagogiques complémentaires...</p>	
	UPE2A 1^{er} degré 9h hebdomadaires	UPE2A 2nd degré 12h hebdomadaires
Evaluation	<p>Les compétences du socle sont évaluées régulièrement et validées selon les acquis.</p>	
Suivi-Orientation	<p>Les EANA bénéficient d'un accompagnement renforcé aux choix d'orientation conduits par les professeurs principaux et les psy-EN.</p>	
Validation Certifications	<p>Les EANA peuvent être inscrits à tous les examens et attestations : DELF A1/A2/B1, DNB ou DNB PRO, au CFG, l'ASSR 1 et 2 ...</p>	

² UPE2A : Unité pédagogique pour élève allophone arrivant.



3) L'orientation et l'affectation

« La maîtrise encore insuffisante de la langue française ne doit pas être un obstacle rédhibitoire à une orientation choisie dans la mesure où l'élève est engagé dans une dynamique de progrès en français langue seconde et dans d'autres domaines de compétences. » Circulaire nationale EANA 2012

Toutes les voies d'orientation sont accessibles aux EANA.

Le guide académique des procédures d'affectation en lycée définit les priorités d'affectation. Les EANA sont identifiés comme étant un des publics prioritaires pour l'admission dans les lycées publics. Dès leur inscription, les élèves sont positionnés sur le module élémentaire de formation (MEF) approprié. En effet, leur identification dans Affelnet-lycée se fait par le biais du rattachement au module élémentaire de formation spécifique EANA dans lequel ils sont inscrits (Ex : 3UPEAA/3EME option FRLS/APF NSA). Le rattachement au MEF permet de bonifier la demande d'affectation.

2. Une organisation territoriale pour la scolarisation des EANA

1) Les missions du CASNAV

Le Centre Académique pour la Scolarisation des élèves Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs est une mission de la Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO).

Les missions académiques du CASNAV font référence aux trois axes des missions définis par la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 et s'inscrivent pleinement dans les priorités du projet pédagogique normand : plus d'équité pour plus de réussite (axe 1), des horizons élargis pour choisir son avenir (axe 2), des territoires de formation et d'éducation collaboratifs (axe 3).

Un pôle d'expertise pour les responsables locaux

- constitution d'un tableau de bord académique nécessaire à la mise en œuvre de la politique académique
- contribution au pilotage, aux organisations et à l'évaluation des dispositifs
- recensement et gestion des moyens spécifiques
- interlocuteur des acteurs de terrain des questions liées à la scolarisation des EANA et des EFIV

Une instance de coopération et médiation

- Coopération et médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs

Un centre de ressources et de formation en collaboration avec le pôle pédagogique et éducatif

- Evaluation de positionnement linguistique et scolaire des EANA, aide au suivi et au projet personnalisé
- Accompagnement des équipes pédagogiques et des enseignants des dispositifs UPE2A
- Formation initiale et continue des enseignants
- Visite conseil dans le cadre de l'accompagnement
- Recherche et production d'outils pédagogiques et d'ingénierie éducative :
- Conception et actualisation des pages CASNAV sur le site académique <https://www.ac-normandie.fr/eleves-allophones-et-enfants-issus-de-famille-itinerantes-casnav-121769>

Outre ces missions, le CASNAV accueille le public, participe à l'organisation du DELF scolaire, participe au jury de la certification et du DELF, aux commissions de recrutement.



2) L'organigramme du CASNAV de l'académie de Normandie et des services départementaux en charge des EANA

<p>Responsables académiques du CASNAV de l'Académie de Normandie</p>	<p>Sandrine PUPPINI, Conseillère auprès de la Rectrice, Déléguee Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation, sandrine.puppini@ac-normandie.fr</p> <p>Michael DECOOL, Directeur académique adjoint, DSDEN76, michael.decool@ac-normandie.fr</p>
<p>Coordonnatrice académique</p>	<p>Sandrine BOUSSARD NILLY, draio-casnav@ac-normandie.fr 02 32 08 90 11 sandrine.boussard-nilly@ac-normandie.fr 06 01 56 18 25</p>
<p>Référentes départementales</p>	<p>Marie ESCOFFIER Calvados/Manche/Orne marie.escoffier@ac-normandie.fr</p> <p>Nathalie POUCHIN Seine Maritime/Eure nathalie.pouchin@ac-normandie.fr 06 10 67 50 08</p>
<p>Chargés de mission</p>	<p>Jean-Louis ROPERS-BECKMANN, Bassin d'éducation et de formation de Barentin / Rouen rive droite – Elbeuf / Rouen rive gauche, jean-louis.ropers@ac-normandie.fr, 06 52 27 04 23, collègue C. Claudel de Rouen/CIO</p> <p>Florian MONOT, Bassin d'éducation et de formation du Havre / Fécamp / Lillebonne – Neufchâtel/ Dieppe, florian.monot01@ac-normandie.fr, 06 86 74 39 70, collègue Jean Moulin du Havre/ CIO</p> <p>Julie LEBERT, Département de l'Eure, julie.lebert@ac-normandie.fr, 02 32 08 97 46, CIO d'Evreux</p> <p>Anouck CARRE, Manche /Calvados/Orne, anouck.carre@ac-normandie.fr, DSDEN Saint Lô</p>
<p>Conseil pédagogique et éducatif</p>	<p>Sylvain ADAM, DRAIO adjoint, sylvain.adam@ac-normandie.fr Christine BESUELLE, IA-IPR d'anglais, christine.besuelle@ac-normandie.fr, Nicolas GENDREAU, IA-IPR de mathématiques, nicolas.gendreau@ac-normandie.fr Nathalie LEMIERE, IEN ET/EG Arts Appliqués, nathalie.lemiere@ac-normandie.fr Jean-Daniel NOEL, IEN ET/EG lettres-histoire-géographie, jean-daniel.noel@ac-normandie.fr Odile PERIN, IEN, odile.perin@ac-normandie.fr Danny RALU- BEDOUEY, IEN-IO, danny.ralu-bedouet@ac-normandie.fr Laurence SCHIRM, IA-IPR de lettres, laurence.schirm@ac-normandie.fr</p>
<p>Assistante administrative</p>	<p>Marie-Laure VERGER, m-laure.verger@ac-normandie.fr, 02 32 08 92 13</p>

Responsables départementaux chargés du suivi des EANA	
<u>Calvados (14)</u>	<p>Claude CHOTTEAU, ADASEN, 1^{er} degré, dsden14-iena@ac-caen.fr</p> <p>Jean-Marc CIMINO, IEN-IO, 2nd degré, dsden14-ienio@ac-caen.fr</p> <p>Laurence PAPIN, plateforme d'accueil et de positionnement EANA plus de 16 ans , laurence.papin@ac-normandie.fr</p> <p>Fabienne GUERIN, chargée de mission EANA moins de 16 ans Positionnement et suivi, fabienne.guerin@ac-normandie.fr</p> <p>Service affectation : Marie-Stéphanie PETIT, dsden14-doss33@ac-caen.fr</p>
<u>Eure (27)</u>	<p>Jérôme HENON, IEN ASH, 1^{er} degré, jerome.henon@ac-normandie.fr</p> <p>Mylène DANOUS, IEN- IO, 2nd degré, mylene.danous@ac-normandie.fr</p> <p>Service affectation : Solange FOURNIER , dipel27colleges@ac-rouen.fr</p>
<u>Manche (50)</u>	<p>Dominique KOKOCINSKI , IEN circonscription Avranches, 1^{er} degré, dsden50-ienavr@ac-caen.fr</p> <p>Frédéric TREFEU, IEN-IO, second degré, dsden50-iio@ac-caen.fr</p> <p>Service affectation : Sophie CAVALIER, dsden50-DESCO41@ac-caen.fr</p>
<u>Orne (61)</u>	<p>Maryse BELLANGER, IEN Alençon3, 1^{er} degré, dsden61-ienalencon@ac-caen.fr.</p> <p>Danny RALU-BEDOUET IEN-IO, 2nd degré, dsden61-iio@ac-caen.fr</p> <p>Service affectation : Louise BESNARD, affectation61@ac-caen.fr.</p>
<u>Seine Maritime (76)</u>	<p>Magali MORTIER, IEN ASH, 1^{er} degré, magali.mortier@ac-normandie.fr</p> <p>Martine DUVAL, IEN-IO, 2nd degré, martine.duval@ac-normandie.fr</p> <p>IEN-IO, 2nd degré , ieniodsden76@ac-rouen.fr</p> <p>Service affectation : Leila LAHCEN, affectations.allophones76@ac-rouen.fr</p>

3) Implantation des dispositifs UPE2A

L'implantation des dispositifs évolue en fonction des effectifs et des arrivées des élèves allophones de l'académie de Normandie. La carte des dispositifs est ajustée dans le cadre de COPIL annuels présidés par la rectrice, en s'appuyant sur l'état des lieux mené par les IA-DASEN et le CASNAV. Une attention particulière sera portée au développement des dispositifs dans les lycées professionnels.

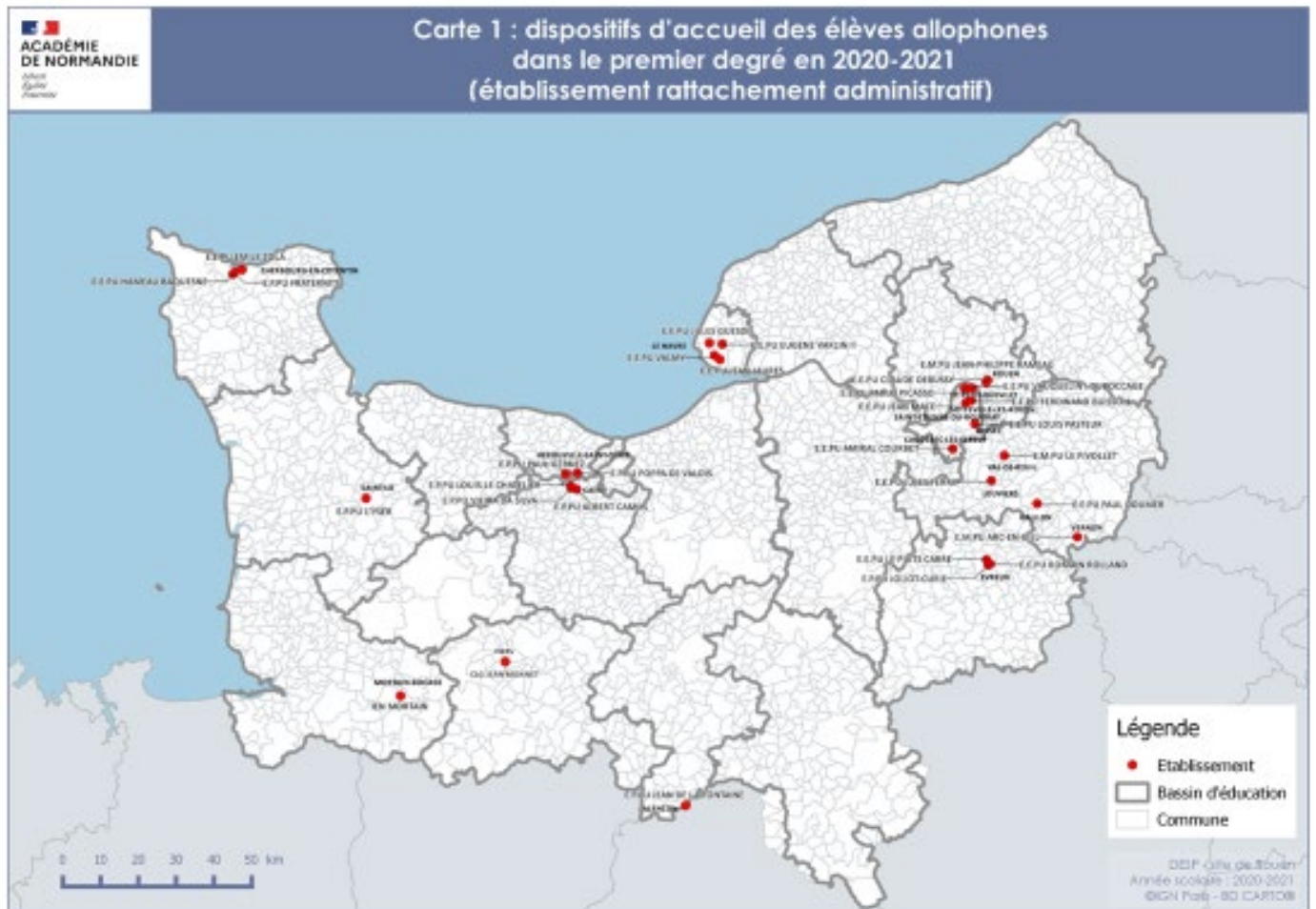
L'enquête nationale de la DEPP réalisée chaque année sous la responsabilité des DSDEN et du CASNAV est un outil de pilotage qui permet d'ajuster les moyens équitablement (fermetures, ouverture, déplacement ...).

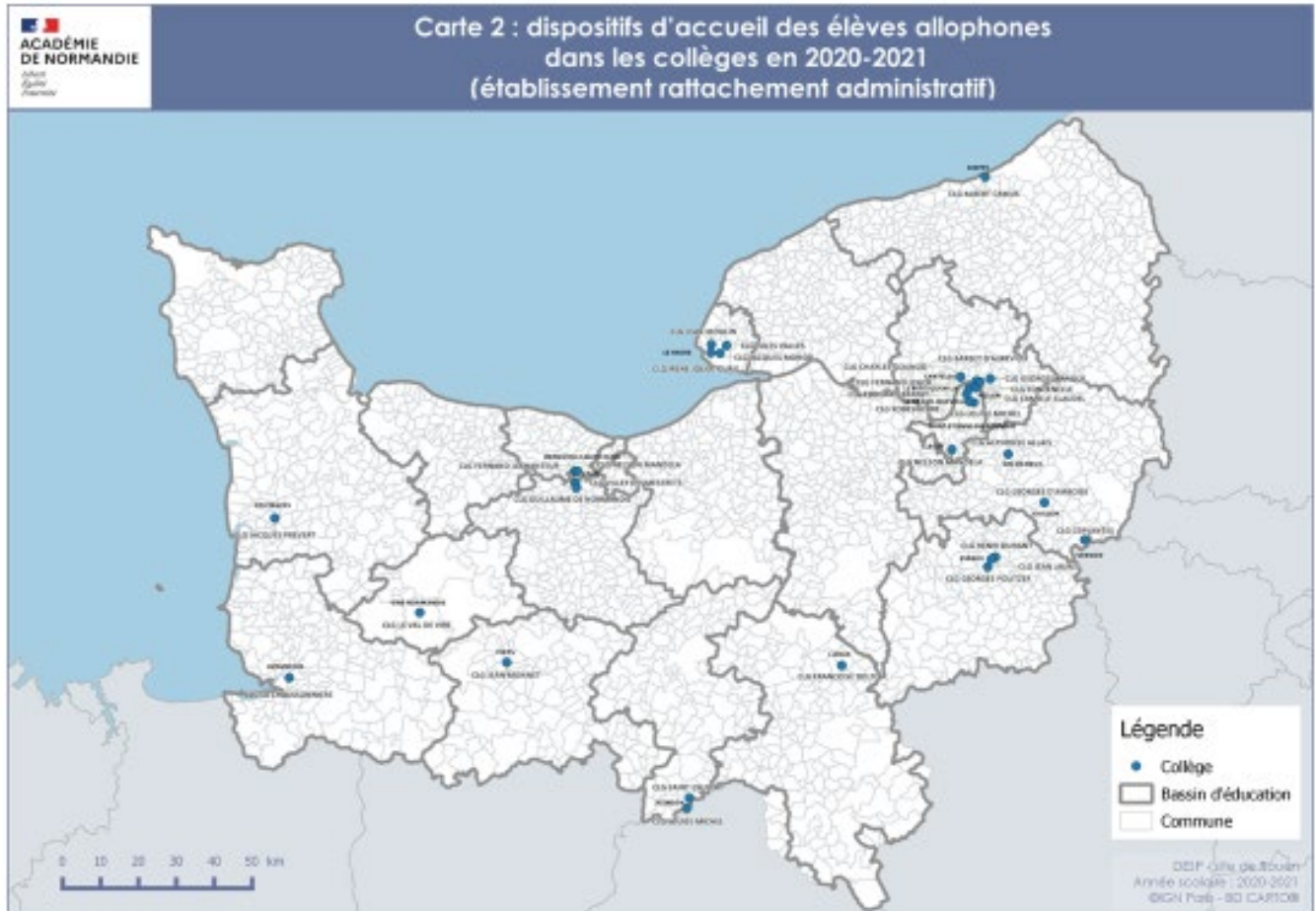
Signé

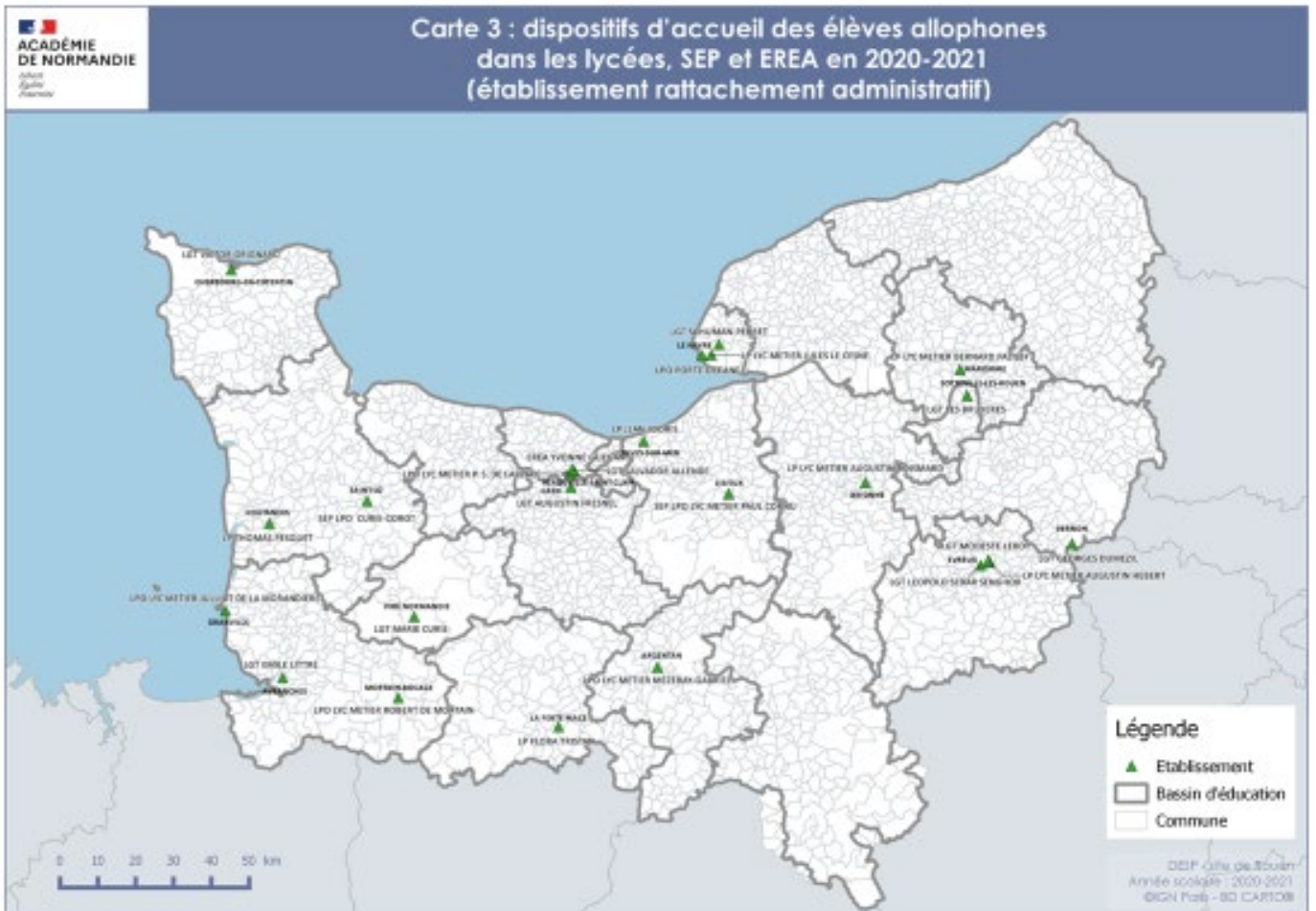
Christine Gavini - Chevet



ANNEXE 1 : CARTES DES DISPOSITIFS







ANNEXE 2 : DESTINATAIRES *IN FINE*

Monsieur le secrétaire général de l'académie

Mesdames et messieurs les IA-DASEN

Mesdames et messieurs les IEN-IO

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN ET-EG

Mesdames et messieurs les IEN 1^{er} degré

Mesdames et messieurs les conseillers techniques

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Mesdames et messieurs les professeurs

Mesdames et messieurs les partenaires de la scolarisation des EANA